

ZIMBABWE

Une recrudescence des violations des droits humains est à craindre au lendemain de l'élection

Index AI : AFR 46/019/00

Selon le directeur du programme Afrique d'Amnesty International, Maina Kiai, les violations des droits humains risquent fort de se multiplier après le scrutin de ce week-end au Zimbabwe.

Une mission effectuée récemment dans ce pays a constaté l'existence de ce qui semblait être une politique délibérée et préméditée de violations systématiques des droits humains, mise en œuvre dans le but de créer un climat de terreur à la veille des élections. Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que les cas d'homicides arbitraires, de torture et de mauvais traitements n'ont pas diminué au cours des trois dernières semaines.

« Les chefs de partis politiques et les responsables gouvernementaux doivent tous s'engager à veiller à ce qu'il n'y ait pas de mesures de représailles au lendemain de l'élection et promettre de respecter les droits fondamentaux de tous, quelle que soit l'issue du scrutin, a déclaré Maina Kiai. Le président Mugabe doit donner publiquement sa parole qu'il respectera les droits humains pendant et après l'élection, qu'elle lui soit favorable ou non. »

L'engagement du gouvernement du Zimbabwe à respecter les droits fondamentaux est crucial pour le week-end électoral des 24 et 25 juin. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- les journalistes doivent être autorisés à fournir des informations sur les événements et le climat politiques entourant le processus électoral, sans avoir à craindre d'être intimidés, harcelés ou agressés ;
- les observateurs doivent pouvoir accéder

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

librement à tous les bureaux de vote ; leur sécurité doit être assurée et ils doivent être autorisés à rester au Zimbabwe aussi longtemps que nécessaire après le scrutin ;

- la police doit remplir son devoir et protéger de manière impartiale toute personne dont les droits fondamentaux seraient en danger.

« Le rôle des observateurs n'est pas d'assister sans rien dire aux atteintes aux droits humains commises pendant et après la consultation électorale, a souligné Maina Kiai. Ils doivent signaler toute violation dont ils seraient témoin, et les institutions dont ils dépendent ne doivent pas hésiter à soulever ces questions auprès du gouvernement du Zimbabwe » n

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter le service de presse d'Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni (tél. : 44 20 7413 5566), ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>